

Recommandations pour la reconnaissance des programmes de formation en stomathérapie longues (ETNEP) et courtes (REP)

Association Mondiale des Stomathérapeutes (WCET®)



Révisé en décembre 2017

Table de matières

- Le processus de reconnaissance p. 2
- La formation longue de stomathérapeute (ETNEP)
(Couvrant l'ensemble des champs en lien avec les soins aux personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou de troubles de la continence) p. 3
- Les formations courtes en stomathérapie (REP) p. 6
 - o Les formations courtes portant sur les soins aux personnes stomisées
 - o Les formations courtes portant sur les soins aux personnes stomisées et les soins de plaies
 - o Les formations courtes portant sur les soins aux personnes stomisées et les soins aux troubles de la continence
- Les visites de site de formation p. 9

Préambule

Les infirmiers*(*à lire au féminin comme au masculin) stomathérapeutes (ETs) sont des infirmiers spécialisés qui prennent en soins et répondent aux besoins de personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou de troubles de la continence. Ces infirmier-e-s ont de nombreux titres selon la région du monde dans laquelle ils exercent, comme par exemple Infirmier spécialisé en stomathérapie, infirmier stomathérapeute ou infirmier spécialisé en soins de stomie, plaies et troubles de la continence. Depuis que le WCET® a décidé d'utiliser le terme d'Entérostoma-Thérapeute comme partie intégrante de son nom, il semble approprié d'utiliser ce terme dans ce document.

La mission du WCET® est de promouvoir l'avancement global de la spécialisation en lien avec les soins aux personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou de troubles de la continence ainsi qu'à leurs besoins. La vision du WCET® est, entre autre, de permettre la formation d'infirmiers à cette spécialisation de par le monde.

C'est dans le cadre de ce mandat que le WCET® met à disposition des recommandations pour le développement de formations de stomathérapeute (ETNEP) et en stomathérapie (REPs). Ces formations longues (ETNEP) et courtes (REP) peuvent obtenir la reconnaissance du WCET® en le demandant et en étant évalués sur différents critères prédéterminés. Les programmes ETNEP et REP qui répondent entièrement à ces critères sont accrédités par le WCET® et l'ensemble des étudiants* qui ont réussi ces formations reçoivent un certificat/diplôme attestant du fait qu'ils ont rempli toutes les exigences de ce programme reconnu par le WCET®.

Le processus de reconnaissance

1. Entrer en contact avec le responsable* de la Commission Education du WCET® demander la reconnaissance pour un programme ETNEP/REP.
 - a. Le responsable de la Commission Education s'assurera que le demandeur* soit bien au clair avec les exigences requises.
 - b. Le demandeur aura accès à l'ensemble des documents et informations relevantes issue du WCET®.
 - c. Le demandeur sera au clair qu'une visite de site sera nécessaire comme partie intégrante du processus d'évaluation du WCET® et que celle-ci sera à sa charge.
 - d. Le demandeur est rendu attentif au fait qu'il peut solliciter une bourse de la Fondation Norma N. Gill (NNGF®) pour le développement de son programme :
 - i. Bourse pour obtenir du matériel éducatif.
 - ii. Bourse générale (qui peut couvrir les frais de la visite de site et/ou pour inviter un enseignant* extérieur sur site dans le cadre d'une formation donnée dans un pays émergeant).
 - iii. Bourse pour devenir membre du WCET®.
 - iv. Bourse d'étude pour des étudiants qui vont suivre une formation ETNEP/REP.
2. La soumission du formulaire complété, du curriculum et autres documents liés à la formation, fournis par le directeur* du programme de formation ETNEP/REP, doivent être adressé en anglais au responsable de la Commission Education, sauf si l'usage d'une autre langue a été préalablement négociée avec ce dernier.
3. Si nécessaire, le responsable de la Commission Education peut demander des compléments d'information ou des documents manquants avant que le processus de reconnaissance ne commence.
4. Le formulaire dûment complété, le curriculum ainsi que les autres documentations utiles envoyés seront supervisés par 3 membres de la Commission Education ainsi que par le responsable de celle-ci.
5. Sur la base de l'évaluation de la Commission :
 - a. Une formation ETNEP/REP se verra provisoirement reconnue par le WCET® en attendant la visite de site et l'implantation des commentaires formulés.
 - b. Le directeur de la formation ETNEP/REP recevra le détail de ces avis issus de l'évaluation effectuée, incluant les demandes de révision, de compléments et/ou de correctifs.
6. Une visite de site sera alors réalisée par un des évaluateurs, désigné par le WCET® lors de la première tenue du programme ETNEP/REP.
7. Un rapport de visite de site sera rédigé sur la base d'un document d'évaluation émanant du WCET®.
8. Sur la base des évaluations effectuées et de ce rapport, la Commission Education du WCET® pourra reconnaître un programme complet sur une durée de 5 ans (selon cette évaluation celle-ci peut aller de 2 à 4 ans, avec si besoin la demande de refaire une visite de site).
9. La décision finale sera communiquée au directeur du programme ETNEP/REP.
10. Toute formation qui demandera un renouvellement de reconnaissance devra repasser par le même processus.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME RECONNU PAR LE WCET®

La formation de stomathérapeute (ETNEP)

(Couvrant l'ensemble des champs en lien avec les soins aux personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou de troubles de la continence)

Une formation longue ETNEP est un programme post gradué qui prépare des infirmiers diplômés expérimentés à devenir des spécialistes en soins de stomies, de plaies et liés aux troubles de la continence.

Toutes les formations ETNEPs reconnues par le WCET® auront un volet particulier consacré au développement professionnel ainsi que sur la formation continue de tous leurs étudiants*.

Le processus de reconnaissance du WCET® est réalisé de façon bénévole, l'obtention de la reconnaissance par le WCET® indique qu'une formation ETNEP a rempli l'ensemble des critères essentiels et recommandations émises.

Les critères essentiels pour l'obtention d'une reconnaissance par le WCET® sont les suivants :

1. La formation ETNEP **doit** avoir été développée par un Stomathérapeute* (ET) qui a effectué une formation reconnue par le WCET®. Une exception pourrait être faite si un consultant* approuvé par le WCET® a été impliqué de façon significative dans le développement et la mise sur pied de ce programme.
2. Les programmes de formation réalisés à distance doivent être en contact avec un/des expert-s tant dans le développement de cette formation que dans le support technique qu'ils requièrent.
3. Le directeur du programme ETNEP doit être un membre à jour de cotisation du WCET®.
4. La formation ETNEP ou l'institution qui soutient cette formation doit être abonnée au journal du WCET®. Les programmes de formation à distance donneront l'accès à des articles relevant.
5. Le programme ETNEP doit être reconnu par une organisation infirmière nationale ou une association de stomathérapeutes nationale. Si tel n'est pas le cas, de la documentation doit préciser pourquoi et en quoi cela n'est pas possible.
6. Avoir un programme détaillé de la répartition horaire des cours théoriques dispensés.
7. Avoir des objectifs et des buts pédagogiques clairs et adaptés.
8. La formation ETNEP doit recouvrir un minimum de 160 heures de cours théoriques, ou dans le cas de formation à distance avoir son équivalent en temps de contact avec les enseignants.
9. La formation ETNEP doit avoir un minimum de 160 heures de pratique clinique supervisée :
 - a. Avoir un niveau de suivis cliniques d'au minimum 6 patients/clients par jour.
 - b. L'appel à des patients simulés expérimentés peut être une alternative si nécessaire.
10. La formation ETNEP doit inclure la répartition horaire suivante entre les différents champs : 28 à 30% d'enseignements théoriques et pratiques en lien avec les soins aux personnes stomisées, 28 à 30% d'enseignements théoriques et pratiques en lien avec les soins de plaies, 28 à 30% d'enseignements théoriques et pratiques en lien avec les soins

aux troubles de la continence, et 10 à 15% d'heures d'enseignement en lien avec le développement professionnel.

11. Les stomathérateutes encadrant sur le terrain pratique (appelés superviseurs) ont réalisés une formation reconnue par le WCET® ou qui ont fait la preuve qu'ils ont des compétences à être encadrants cliniques dans leur champs d'expertise, comme par exemple un clinicien* en urologie ou un spécialiste* en soins de plaies.
12. Le ratio étudiant-s/superviseur clinique ne doit pas être idéalement supérieur à 2 :1.
13. Les institutions de soins qui accueillent les étudiants doivent assurer d'avoir ces superviseurs stomathérapeutes ainsi qu'une d'activité clinique qui permette d'avoir au moins 6 patients par jour pour 2 étudiants.
14. Les enseignants et intervenants externes dispensant les cours sont des infirmiers, médecins ou autres professionnels de la santé qui viennent partager leurs savoirs et expertise dans les domaines de la chirurgie, l'oncologie, la diététique et la nutrition clinique, la pharmacologie, le conseil, la dermatologie, la gastroentérologie, le vasculaire, la chirurgie plastique et réparatrice, l'urologie, la réadaptation, les soins aux aînés, la santé communautaire, la gynécologie, et tout autre domaine qui peut avoir un impact/intérêt dans les soins aux personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou ayant des troubles de la continence.
15. Disposer d'une bibliothèque ou de postes informatiques qui permettent aux étudiants suivant la formation ETNEP d'avoir accès à des ouvrages et revues récents et relevant, des sites internet ainsi qu'à des matériaux éducatifs de référence.
16. Présenter aux étudiants de la formation ETNEP l'ensemble des produits relevant et disponibles sur le marché de leur pays.
17. L'évaluation des étudiants en cours de formation peut prendre diverses formes mais elle doit être adaptée aux divers objectifs d'apprentissage visés.
18. Un document présentant le curriculum suivi doit être présenté et il doit mettre en évidence que les critères suivants sont respectés :
 - a. L'historique et l'implication dans la formation d'infirmiers stomathérapeutes.
 - b. La philosophie qui sous-tend la formation ETNEP.
 - c. La modalité de financement réaliste de la formation ETNEP ainsi que le coût d'inscription pour la suivre.
 - d. L'organisation structurelle du programme, incluant les lieux d'enseignement (actuelle et virtuelle) qu'ils soient théoriques ou cliniques.
 - e. Les critères utilisés pour choisir les lieux de pratique clinique et comment les étudiants y sont répartis.
 - f. Les modalités d'organisation de la formation ETNEP, par exemple enseignement à distance, programme de 10 à 12 semaines intensives, programme mis en ligne, programme modulaire étalé sur plusieurs mois.
 - g. Les objectifs et buts pédagogiques de la formation ETNEP.
 - h. Les étudiants doivent prouvé qu'ils sont diplômés et expérimentés, ayant suivi des formations antérieures, avec une bonne connaissance de la langue utilisée dans la formation et disposer d'habilités pour pratiquer en tant que stomathérapeute certifié/diplômé une fois la formation ETNEP réussie.
 - i. Les étudiants apprennent par objectifs.
 - j. Les méthodes compréhensives d'évaluation continue s'assurent de l'acquisition de connaissances théoriques et de compétences cliniques.
 - k. Le suivi des étudiants dans leur progression est assuré.

- l. Les critères de validation utilisés pour toutes les évaluations réalisées, ainsi que les modalités de remédiations ou de compléments qui seront proposées en cas d'échec.
 - m. Le comment les étudiants doivent démontrer leur acquisition des compétences cliniques identifiées.
 - n. Quelles sont les modalités proposées lors d'un échec en cas de plainte ou de recours.
 - o. Le diplôme ou le certificat que l'étudiant obtiendra en cas de succès.
 - p. La méthode utilisée pour évaluer le programme ETNEP proposé, évaluation réalisée par les étudiants, les superviseurs cliniques et autres intervenants.
19. Accueillir une visite de site qui sera réalisée par un membre* de la Commission Education du WCET® qui a été nommé pour :
- a. Valider l'ensemble des critères essentiels de la formation ETNEP.
 - b. Proposer des conseils sur la façon dont la formation ETNEP est menée.
 - c. Superviser tout le matériel relevant mis à disposition dans la formation ETNEP, que ce soit la bibliothèque, les documents utilisés pour l'évaluation des étudiants, etc.
 - d. Interroger le directeur de la formation ETNEP ou celui* qui l'a développé, les superviseurs cliniques, les étudiants et autres intervenants.
 - e. Visiter les lieux de stage pratique.
 - f. Rédiger un rapport de visite incluant des recommandations concernant la reconnaissance du WCET® ou des demandes/propositions d'amélioration à effectuer afin que le programme puisse remplir les critères demandés.

(La visite de site pour un programme réalisé à distance devra inclure un accès à la plateforme informatique utilisée en tant qu' « invité » et si cela est possible de pouvoir parler à distance avec les étudiants, le lieu de formation et les superviseurs cliniques).

La formation en stomathérapie (REP)

La formation en soins aux personnes stomisées

La formation en soins aux personnes stomisées et souffrant de plaies

La formation en soins aux personnes stomisées et souffrant de troubles de la continence

Une formation courte (REP) prépare un infirmier diplômé expérimenté à devenir compétent dans les soins aux personnes stomisées, les soins aux personnes stomisées et souffrant de plaies, les soins aux personnes stomisées et souffrant de troubles de la continence.

L'ensemble des REPs reconnus par le WCET® doivent proposer un volet significatif en lien avec le développement professionnel ainsi qu'avec la formation continue de tous leurs étudiants.

La reconnaissance du WCET® est un processus qui se fait sur la base du volontariat. L'accréditation par le WCET® atteste que la formation REP a remplie l'ensemble des critères et recommandations essentiels.

L'ensemble des critères cités ci-dessus pour les formations ETNEP reste des exigences essentielles pour l'obtention de la reconnaissance du WCET® à l'exception du nombre d'heures spécifié au point 7.

Pour une formation REP en soins aux personnes stomisées, un minimum de 55 heures de théorie et de 55 heures de pratique est demandé. Les soins aux personnes stomisées doivent représenter 80% des apports (théorie et pratique) et 20% des contenus doivent être consacré au développement personnel.

Pour une formation REP en soins aux personnes stomisées et souffrant de plaies, un minimum de 110 heures de théorie et de 110 heure de pratique est demandés. Les soins aux personnes stomisées doivent représenter 40% des apports (théorie et pratique), 40% des contenus doivent être consacrés aux soins de plaies (théorie et pratique) et 20% au développement personnel.

Pour une formation REP en soins aux personnes stomisées et souffrant de troubles de la continence, un minimum de 110 heures de théorie et de 110 heure de pratique est demandés. Les soins aux personnes stomisées doivent représenter 40% des apports (théorie et pratique), 40% des contenus doivent être consacrés aux soins en lien avec les troubles de la continence (théorie et pratique) et 20% au développement personnel.

Les critères suivants sont les exigences essentielles pour l'obtention d'une reconnaissance par le WCET® :

1. Le programme REP **doit** avoir été développé par un infirmier stomathérapeute (ET) qui a suivi une formation reconnue par le WCET®. Une exception pourrait être faire si un consultant* approuvé par le WCET® a été impliqué de façon significative dans le développement et la mise sur pied de ce programme.
2. Les programmes de formation réalisés à distance doivent être en contact avec un/des expert-s tant dans le développement de cette formation que dans le support technique qu'ils requièrent.
3. Le directeur du programme REP doit être un membre du WCET® a jour de cotisation.

4. La formation REP ou l'institution qui soutient cette formation doit être abonnée au journal du WCET®. Les programmes de formation à distance donneront l'accès à des articles relevant.
5. Le programme REP doit être reconnu par une organisation infirmière nationale ou une association de stomathérapeutes nationale. Si tel n'est pas le cas, de la documentation doit préciser pourquoi et en quoi cela n'est pas possible.
6. Avoir un programme détaillé de la répartition horaire des cours théoriques dispensés.
7. Avoir des objectifs et des buts pédagogiques clairs et adaptés.
8. Le programme REP qui est une formation en soins aux personnes stomisées doit avoir un minimum de 55 heures de théorie et 55 heures de pratique clinique supervisée, si c'est une formation en soins aux personnes stomisées et aux personnes souffrant de plaies elle doit avoir un minimum de 110 heures de théorie et 110 heure de pratique clinique supervisée, et si c'est une formation en soins aux personnes stomisées et aux personnes souffrant de troubles de la continence elle doit avoir un minimum de 110 heures de théorie et 110 heure de pratique clinique supervisée. Les formations à distance doivent proposer l'équivalent en heure de contact avec les enseignants :
 - a. Avoir au niveau des suivis cliniques un minimum de 6 patients/clients par jour.
 - b. L'appel à des patients simulés expérimentés peut être une alternative si nécessaire.
9. Les stomathérapeutes encadrant sur le terrain pratique (appelés superviseurs) ont réalisés une formation reconnue par le WCET® ou qui ont fait la preuve qu'ils ont des compétences à être encadrants cliniques dans leur champs d'expertise, comme par exemple un clinicien* en urologie ou un spécialiste* en soins de plaies.
10. Le ratio étudiant-s/superviseur clinique ne doit pas être idéalement supérieur à 2 :1.
11. Les institutions de soins qui accueillent les étudiants doivent assurer d'avoir ces superviseurs stomathérapeutes ainsi qu'une d'activité clinique qui permette d'avoir au moins 6 patients par jour pour 2 étudiants.
12. Les enseignants et intervenants externes dispensant les cours sont des infirmiers, médecins ou autres professionnels de la santé qui viennent partager leurs savoirs et expertise dans les domaines de la chirurgie, l'oncologie, la diététique et la nutrition clinique, la pharmacologie, le conseil, la dermatologie, la gastroentérologie, le vasculaire, la chirurgie plastique et réparatrice, l'urologie, la réadaptation, les soins aux aînés, la santé communautaire, la gynécologie, et tout autre domaine qui peut avoir un impact/intérêt dans les soins aux personnes stomisées, souffrant de plaies et/ou ayant des troubles de la continence.
13. Disposer d'une bibliothèque ou de postes informatiques qui permettent aux étudiants suivant la formation ETNEP d'avoir accès à des ouvrages et des revues récents et relevant, des sites internet ainsi qu'à des matériaux éducatifs de référence.
14. Présenter aux étudiants de la formation REP l'ensemble des produits relevant et disponibles sur le marché de leur pays.
15. L'évaluation des étudiants en cours de formation peut prendre des formes diverses mais elle doit être adaptée aux divers objectifs d'apprentissage visés.
16. Un document présentant le curriculum suivi doit être présenté et il doit mettre en évidence que les critères suivants sont respectés :
 - a. L'historique et l'implication dans la formation d'infirmiers stomathérapeutes.
 - b. La philosophie qui sous-tend la formation REP.
 - c. La modalité de financement réaliste de la formation REP ainsi que le coût d'inscription pour la suivre.
 - d. L'organisation structurelle du programme, incluant les lieux d'enseignement (actuelle et virtuelle) qu'ils soient théoriques ou cliniques.

- e. Les critères utilisés pour choisir les lieux de pratique clinique et comment les étudiants y sont répartis.
 - f. Les modalités d'organisation de la formation REP, par exemple enseignement à distance, programme de 5 semaines intensives, programme mis en ligne, programme modulaire étalé sur plusieurs mois.
 - g. Les objectifs et buts pédagogiques de la formation REP.
 - h. Les étudiants doivent prouver qu'ils sont diplômés et expérimentés, ayant suivi des formations antérieures, avec une bonne connaissance de la langue utilisée dans la formation et disposer d'habiletés pour pratiquer en tant qu'infirmier en stomathérapie certifié/diplômé une fois la formation REP réussie.
 - i. Les étudiants apprennent par objectifs.
 - j. Les méthodes compréhensives d'évaluation continue s'assurent de l'acquisition de connaissances théoriques et de compétences cliniques.
 - k. Le suivi des étudiants dans leur progression est assuré.
 - l. Les critères de validation utilisés pour toutes les évaluations réalisées, ainsi que les modalités de remédiations ou de compléments qui seront proposées en cas d'échec.
 - m. Le comment les étudiants doivent démontrer leur acquisition des compétences cliniques identifiées.
 - n. Quelles sont les modalités proposées lors d'un échec en cas de plainte ou de recours.
 - o. Le diplôme ou le certificat que l'étudiant obtiendra en cas de succès.
 - p. La méthode utilisée pour évaluer le programme REP proposé, évaluation réalisée par les étudiants, les superviseurs cliniques et autres intervenants.
17. Accueillir une visite de site qui sera réalisée par un membre* de la Commission Education du WCET® qui a été nommé pour :
- a. Valider l'ensemble des critères essentiels de la formation REP.
 - b. Proposer des conseils sur la façon dont la formation REP est menée.
 - c. Superviser tout le matériel relevant mis à disposition dans la formation REP, que ce soit la bibliothèque, les documents utilisés pour l'évaluation des étudiants, etc.
 - d. Interroger le directeur de la formation REP ou celui qui l'a développé, les superviseurs cliniques, les étudiants et autres intervenants.
 - e. Visiter les lieux de stage pratique.
 - f. Rédiger un rapport de visite incluant des recommandations concernant la reconnaissance du WCET® ou des demandes/propositions d'amélioration à effectuer afin que le programme puisse remplir les critères demandés.

(La visite de site pour un programme réalisé à distance devra inclure un accès à la plateforme informatique utilisée en tant qu' « invité » et si cela est possible de pouvoir parler à distance avec les étudiants, le lieu de formation et les superviseurs cliniques).

La visite de site est une part essentielle de la reconnaissance des programmes ETNEP/REP par le WCET®. Les buts de cette visite sont de :

1. Valider que l'ensemble des critères essentiels ont été remplis par la formation ETNEP/ REP.
2. Superviser tout le matériel relevant mis à disposition dans la formation ETNEP/REP, que ce soit la bibliothèque, les documents utilisés pour l'évaluation des étudiants, etc.
3. Interroger le directeur de la formation ETNEP/REP ou celui qui l'a développé, les superviseurs cliniques, les étudiants et autres intervenants.
4. Visiter les lieux de stage pratique.
5. Proposer des conseils sur la façon dont la formation ETNEP/REP est menée.
6. Emettre des recommandations concernant la reconnaissance du WCET® ou des demandes/propositions d'amélioration à effectuer afin que le programme puisse remplir les critères demandés.

Les coûts relatifs à la visite de site sont à la charge complète de la formation ETNEP/REP. Ces frais peuvent recouvrir, sans se limiter à/aux :

1. Dépenses liés aux frais de déplacement du membre de la Commission Education ou du Comité Exécutif du WCET® le plus propre et le plus habilité pour réaliser cette visite de site du programme ETNEP/REP (y compris l'assurance annulation, le visa et autres documents nécessaires).
2. L'hébergement et les déplacements effectués sur place ainsi que les repas pris lors de cette visite.
3. 400 £ de frais à payer au WCET® avant que cette visite n'ait lieu.

Ce montant devra être payé dans les 30 à 60 jours par le directeur du programme au trésorier* du WCET® en suivant les instructions et en complétant le formulaire qu'il aura reçu de ce dernier.

DETAILS BANCAIRES

Banque: HSBC UK

Code Sort:40---25---10

IBAN: GB75HBUK40251022683628

Code d'identification de la succursale: HBUKGB4104U

Adresse: Lyndale House, 24 High Street, Addlestone, Surrey. UK. KT15 1TN

Nom du compte: WCET

Numéro du compte: 22683628

***Merci de noter votre numéro de référence # ainsi que la raison du paiement effectué lors du paiement.**

Voici le processus pour le paiement d'une visite de site :

1. Les billets d'avion, l'hébergement, les déplacements sur place, les frais liés au visa et autres documents nécessaires, l'assurance annulation de voyage et les repas seront réservés et payés directement par le directeur du programme ETNEP/REP, en accord avec les dates convenues avec la personne qui effectuera la visite de site.
2. Le membre* de la Commission Education du WCET® désigné pour réaliser la visite de site remplira le formulaire du WCET® lié au budget de cette visite. Les dépenses majeures qui ont pu être anticipée et qui n'ont pas été directement payée par le directeur du programme

ETNEP/REP doivent figurer dans ce formulaire. Cela peut inclure les transferts de/à l'aéroport, l'allocation financière liée à la visite.

3. Le membre du WCET® qui effectue la visite de site reçoit une allocation financière de 400 £ du WCET®. Cette somme couvre la perte de gain pour réaliser la visite (merci de noter que ce montant de 400 £ est le total qui sera versé pour l'ensemble de la visite et non une somme due par jour de visite effectué).
4. Après avoir complété ce formulaire, la personne qui effectuera la visite de site doit le soumettre au responsable de la Commission Education du WCET® pour approbation.
5. Le responsable de la Commission Education du WCET® supervisera ce formulaire et le soumettra au trésorier du WCET® pour paiement.

*Merci de noter que les frais liés à la visite de site n'incluent pas de rémunérations pour la dispensation d'un cours qui pourrait être effectué par la personne réalisant la visite. Tout arrangement financier, effectué entre le directeur du programme ETNEP/REP et celle-ci, en lien avec ce type de prestation, n'est pas relié au travail demandé lors de cette visite. Si un directeur de programme ETNEP/REP souhaite que cette personne dispense un cours, cela devra être discuté entre eux.

GLOSSAIRE

Frais liés à la visite de site : Frais payés au WCET® par le directeur du programme ETNEP/REP pour réaliser la dite visite.

Allocation liée à la visite de site : Remboursement par le WCET® à la personne effectuant la visite de site pour compenser sa perte de gain.

Rémunération pour la dispensation d'un cours : Somme d'argent donnée à la personne réalisant la visite par le directeur du programme ETNEP/REP sur la base du nombre de cours dispensés (que ce soit dans les hôpitaux, au sein d'association d'infirmiers, dans le cadre de la formation ETNEP) lors de la visite de site.